

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

*Création du S.I.V.U. par arrêté préfectoral du 4 avril 2000*

**Séance publique du 1<sup>er</sup> décembre 2016**

Membres en exercice : 8  
Date de Publicité : 1<sup>er</sup> décembre 2016

D/2016-023

Aujourd'hui, mardi 21 juin 2016 à 10 heures 30, s'est réuni à son siège, 40 avenue de la Gare, à Bordeaux, le comité syndical sous la présidence de :

**Madame Emmanuelle CUNY, Présidente du SIVU**

Etaient présents :

*A titre de titulaires :*

Mesdames CUNY, MARCHAND, JAMET, POITREAU, LIRE et BOUILHET et Messieurs BRASSEUR et LAMAISON

*A titre de suppléants :*

Etaient excusés :

Mesdames LABORDE, DARTEYRE, JARTY-ROY, BOISSEAU, WALRYCK et RAUX et Messieurs du PARC et PRADELS

REÇU EN PREFECTURE

le 01/12/2016

Application agréée E-legalite.com

033-253306187-20161201-2016\_023-DE

*SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE DE BORDEAUX-MERIGNAC*

D-2016/023

**Débat d'orientation budgétaire du Budget Primitif 2017  
S.I.V.U. BORDEAUX – MERIGNAC pour la restauration collective**

Madame Emmanuelle CUNY, Présidente, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le budget du S.I.V.U. de BORDEAUX - MERIGNAC, pour l'année 2017, reposera, comme les autres années, sur la vente des repas aux villes de Bordeaux et Mérignac, ainsi qu'aux divers centres de loisirs et associations. On rappelle que le budget du SIVU fonctionne en mode « coût complet », c'est-à-dire que l'intégralité des dépenses inhérentes à la fabrication des repas et au fonctionnement de l'établissement (prix de revient) est couverte par le coût de prestation facturé aux villes.

Ce budget prendra néanmoins en considération quatre exigences ou éléments de contexte:

① Les contraintes fortes des finances publiques qui pèsent au niveau national et local auront, notamment, pour conséquence un prix de revient facturé aux villes équivalent à celui de 2016 et ce, pour la 4<sup>ème</sup> année consécutive. Il est à noter que si cette stratégie ne fait pas obstacle à l'autofinancement de nos investissements courants (renouvellement du matériel et travaux d'amélioration), le maintien de ce prix de revient, par contre, ne permettra probablement pas de couvrir en totalité le financement de notre future extension. En 2017, nous devons donc élaborer et proposer une stratégie permettant de sécuriser cet investissement actuellement en phase d'étude de schéma directeur, tout en prenant en compte les difficultés budgétaires des villes.

② L'adaptation indispensable de notre offre de service laquelle se traduit par la consolidation de notre politique d'approvisionnement de qualité, comme les produits bio (avec le maintien de l'objectif de 30% de produits issus de l'agriculture biologique), labélisés ou valorisants, et l'approvisionnement en productions régionales (en tendant vers l'objectif de 40% de produits locorégionaux) dans les limites imposées par les directives sur les Marchés Publics et l'offre disponible. Par ailleurs, nous étudions actuellement l'impact d'un élargissement des menus végétariens quotidiens, ainsi que l'introduction progressive du potage « maison » pour tous les convives (actuellement seuls les convives du portage consomment des potages fabriqués par le SIVU). En outre, l'année 2017 devrait voir l'utilisation de nouveaux conditionnements (barquettes recyclables, nouvelles contenances GN 1/3...) permettant des gains de productivité et une meilleure prise en compte des exigences du développement durable. Enfin, l'ajustement des grammages servis suite à l'étude sur le gaspillage menée conjointement avec les villes en 2015/2016 (Comité Syndical du 21 Juin 2016) entrera progressivement en vigueur au 1<sup>er</sup> trimestre 2017.

③ La consolidation de notre organisation dont l'efficacité repose sur une équipe d'encadrement renouvelée et un management plus transversal, par objectifs, et sur un dispositif d'évaluation modernisé, partagé avec les partenaires sociaux. Ce dispositif permet de faire évoluer à la marge notre organisation. Par exemple, après la mise en place d'un secteur « Fabrication » resserré au sein de la Production, une nouvelle organisation de la Logistique approuvée par les dernières instances paritaires conduit à consolider les moyens humains alloués à ce secteur tout en définissant mieux les missions. Par ailleurs, les préconisations du schéma directeur informatique entraînent le renouvellement complet du matériel et de diverses applications tout en posant les bases d'un futur Pôle dédié à la fois à l'ingénierie, la gestion des moyens d'informations et la maintenance de l'outil de travail.

④ La conclusion de la réflexion de fond engagée sur 2016, portant sur les différents scénarios possibles d'extension de notre établissement (in situ), afin d'adapter notre capacité de production et de livraison à la croissance démographique des villes. Cette étude accompagnée par un Bureau d'Ingénierie prend en compte le moyen (25 000 repas/jour) et le long (35 000 repas/jour) termes. Les conclusions de ce travail sous pilotage de la Présidente et de la Vice-Présidente feront l'objet d'une présentation au 1<sup>er</sup> semestre 2017. Toutefois, le renouvellement de certains équipements en bout de course (fours, matériel de conditionnement sous vide...), l'acquisition de matériels pour répondre à la croissance ou aux nouveaux besoins (empreintes chaînes de conditionnement, machine à potage...) ou des aménagements (création et déplacements de zones de travail et de stockages...) seront sûrement préalables à cette extension.

L'ensemble de ces orientations engagées dès 2016 se retrouve au sein du Plan d'actions stratégique dont les principales déclinaisons ont été proposées lors du vote du dernier budget. Ce Plan d'Actions fera l'objet d'une actualisation avec la présentation du prochain budget.

Enfin, il est à noter que l'année 2017 sera marquée par la mise en œuvre de la nouvelle convention de partenariat liant le SIVU aux villes et la proposition d'une meilleure communication du SIVU auprès des partenaires et des usagers en lien avec les villes, à travers une politique d'évaluation de la prestation renouvelée.

Conformément à l'article L.2312-1 et 5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales, rendant obligatoire un débat d'orientation budgétaire, la Présidente a présenté le débat d'orientation budgétaire 2017.

Fait à Bordeaux au siège social, le 1<sup>er</sup> décembre 2016

La Présidente



Emmanuelle CUNY